Zeitschrift: Revue économique franco-suisse

Herausgeber: Chambre de commerce suisse en France

Band: 22 (1942)

Heft: 1

Register: Législation économique

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 23.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

LÉGISLATION ÉCONOMIQUE

FRANCE: Principaux textes parus du 1º au 31 Décembre 1941

QUESTIONS FISCALES ET D'ENREGISTREMENT

Opérations de bourse

Impôt sur les opérations de bourse. Habilitation à modifier la quotité de l'impôt.

Loi du 15 novembre au J. O. du 7 décembre 1941 (p. 5294).

Arrêté d'application du 6 décembre au J. O. du 7 décembre 1941 (p. 5300).

QUESTIONS JURIDIQUES, IMMOBILIÈRES. SOCIÉTÉS

Commissaire aux comptes

Dispositions concernant l'examen d'aptitudes aux fonctions de commissaire aux comptes.

Arrêté du 8 décembre au J. O. du 21 décembre 1941 (p. 5491).

Sociétés par actions

Dispositions relatives à la forme et la négociation des actions.

Arrêté du 6 décembre au J. O. du 7 décembre 1941 (p. 5300).

Modification de l'objet social des sociétés. Application de la loi du 17 juillet 1941.

Loi du 19 décembre au J. O. du 23 décembre 1941 (p. 5500).

LÉGISLATION DU TRAVAIL

Fermeture de certaines entreprises

Fixation des modalités de rémunération ou d'indemnisation du personnel des entreprises visées par la loi du 15 décembre 1941 relative à la fermeture de certains établissements industriels durant la période du 21 décembre 1941 inclus au 4 janvier 1942 inclus.

Arrêté du 18 décembre au J. O. du 19 décembre 1941 (p. 5461).

Aide aux travailleurs sans emploi

Conditions d'organisation et de fonctionnement des services chargés d'assurer l'aide aux travailleurs sans emploi, institués par la loi du 11 octobre 1940.

Décret du 27 novembre au J. O. du 20 décembre 1941 (p. 5478).

Salaires

Fixation du taux des salaires moyens départementaux servant de base au calcul des allocations familiales.

Arrêté du 20 décembre au J. O. du 21 décembre 1941 (p. 5493).

Dispositions relatives aux conditions de travail et aux salaires.

Loi du 30 novembre au J. O. du 24 décembre 1941 (p. 5518).

DROIT ADMINISTRATIF

Droit administratif

Associations déclarées. Extension des dispositions de la loi du 5 février 1941 concernant les associations reconnues d'utilité publique.

Loi du 25 octobre au J. O. du 2 décembre 1941 (p. 5178).

luifs

Accès des juifs à la propriété foncière. Réglementation. Loi du 17 novembre au J. O. du 2 décembre 1941 (p. 5179).

Entreprises, biens et valeurs appartenant à des juifs. Modification ayant pour objet d'éliminer l'influence juive de notre économie.

Loi du 17 novembre au J. O. du 2 décembre 1941 (p. 5179).

Institution d'une Union générale des Israélites de France. Loi du 29 novembre au J. O. du 2 décembre 1941 (p. 5181).

Modifications apportées à la liste des professions interdites aux jûifs incluse dans l'article 5 de la loi du 2 juin 1941.

Loi du 17 novembre au J. O. du 2 décembre 1941 (p. 5180).

Modalités des formalités prévues à l'article let (autorisation préfectorale) et à l'article 4 (déclaration) de la loi du 2 novembre 1941 disposant que l'acquisition de tout fonds de commerce est, sauf autorisation, interdite aux juifs.

Arrêté du 29 novembre au J. O. du 2 décembre 1941 (p. 5189).

Modifications à l'article 2 de la loi du 2 juin 1941 relative au statut des juifs.

Loi du 17 décembre au J. O. du 19 décembre 1941 (p. 5442).

Transports

Coordination des transports ferroviaires et routiers. Modification à la loi du 15 octobre 1940.

Loi du 21 novembre au J. O. du 4 décembre 1941 (p. 5226).

Circulation des véhicules automobiles utilisant le gaz naturel de pétrole.

Arrêté du 28 novembre au J. O. du 4 décembre 1941 (p. 5244).

Organisation professionnelle

Constitution d'un groupement d'achat de carburants, combustibles liquides lubrifiants et dérivés.

Loi du 31 octobre au J. O. du 10 décembre 1941. (p. 5326).

Commerce

Enlèvement des marchandises arrivées dans les ports maritimes.

Loi du 17 novembre au J. O. du 11 décembre 1941 (p. 5338).

Production industrielle

Récupération et commerce des débris et déchets de cuir. Arrêté du 4 décembre au J. O. du 12 décembre 1941 (p. 5365). Etablissement d'un plan d'aménagement de la production ayant pour objet d'assurer la vie des entreprises en dépit du manque de matières premières.

Loi du 17 décembre au J. O. du 23 décembre 1941 (p. 5500).

Etrangers

Autorisation de désigner des administrateurs provisoires des biens appartenant à certains étrangers.

Loi du 2 août au J. O. du 14 décembre 1941 (p. 5382).

(Communiqué par la Société Fiduciaire de Contrôle et de Révision, 51 rue de la Chaussée-d'Antin, Paris (IXe).)

SUISSE: Principaux textes parus du 1er au 31 Décembre 1941

OUESTIONS FISCALES

Impôt sur le chiffre d'affaires

Reconnaissance de l'impôt sur le chiffre d'affaires comme élément de coût supplémentaire.

Ordonnance du Département Fédéral de l'Economie Publique du ler décembre 1941. F. O. S. C. du ler décembre 1941 (p. 2.440).

Définition de la notion de matière première au regard de l'impôt sur le chiffre d'affaires.

Communiqué de l'Administration Fédérale des Contributions du 2 décembre 1941. F. O. S. C. du 8 décembre 1941 p. 2505).

LÉGISLATION DU TRAVAIL

Travaux Agricoles

Affectation de la main-d'œuvre aux travaux d'amélioration foncière.

Ordonnance du Département Fédéral de l'Economie Publique du 17 décembre 1941. F. O. S. C. du 19 décembre 1941 (p. 2603).

PRIX

Horlogerie

Modification des tarifs et des prix de barrage dans la fabrication Roskopf.

Ordonnance du Département Fédéral de l'Economie Publique du ler décembre 1941. F. O. S. C. du ler décembre 1941 (p. 2441).

Coton

Création d'une Caisse de compensation des prix de l'industrie du coton.

Ordonnance du Département Fédéral de l'Economie Publique du 2 décembre 1941. F. O. S. C. du 6 décembre 1941 (p. 2491).

PRODUCTION INDUSTRIELLE

Platine

Réglementation de l'utilisation du platine.

Ordonnance de l'Office de Guerre pour l'Industrie et le Travail du 2 décembre 1941. F. O. S. C. du 10 décembre 1941 (p. 2527).

Ouverture d'exploitations

Réglementation de l'ouverture d'exploitations susceptibles d'accroître notablement la consommation des matières intéressant l'économie de guerre.

Ordonnance du Département Fédéral de l'Economie Publique du 7 décembre 1941. F. O. S. C. du 10 décembre 1941 (p. 2527).

COMMERCE

Grands magasins

Interdiction d'ouvrir ou d'agrandir sans autorisation des grands magasins, des maisons d'assortiment, des magasins à prix uniques et des maisons à succursales multiples.

Arrêté Fédéral du 11 décembre 1941. F. O. S. C. du 15 décembre 1941 (p. 2561).

AIDE DE L'ÉTAT AUX ENTREPRISES

Agriculteurs

Prorogation et modification des mesures juridiques temporaires pour la protection des agriculteurs dans la gêne.

Arrêté fédéral du 11 décembre 1941. F. O. S. C. du 18 décembre 1941 (p. 2587).

Hôtellerie et broderie

Mesures juridiques temporaires en faveur de l'industrie hôtelière et de la broderie.

Ordonnance du Conseil Fédéral du 19 décembre 1941. F. O. S. C. du 30 décembre 1941 (p. 2671).